



PROTÉGÉS OU DÉLAISSÉS :

Les Civils s'interrogent sur la Capacité de la MINUSMA à Protéger au Centre du Mali

PRINCIPES ET MISSION DE L'ORGANISATION

Center for Civilians in Conflict (CIVIC) est une organisation internationale dédiée à la protection des civils impliqués dans les conflits armés. Elle aspire à un monde dans lequel, en cas de conflit, aucun civil ne serait blessé. La mission de l'organisation est d'apporter un soutien à la protection des populations locales impliquées dans un conflit armé, ainsi que de renforcer la volonté et la capacité des acteurs armés à épargner les civils.

CIVIC a été fondée en 2003 par Marla Ruzicka, une jeune humanitaire militant pour la protection des civils touchés par la guerre en Irak et par la guerre en Afghanistan. L'organisation rend hommage à Marla en continuant à veiller sans relâche à la protection des civils dans les zones de conflits. Aujourd'hui, CIVIC est présente dans les zones de conflit et dans les principales capitales du monde, où elle aide les civils à faire connaître à leurs dirigeants leurs besoins en matière de protection. L'organisation entre également en contact avec les acteurs armés pour limiter les dommages causés aux populations civiles, et conseille les gouvernements et les organisations internationales sur les politiques à mener pour des changements durables et déterminants.

La force de CIVIC réside dans la méthode et le suivi utilisés pour optimiser la protection des civils, consistant à travailler directement avec les populations locales touchées et les acteurs armés. Avec le temps, cette méthode et ce suivi ont, en effet, fait leurs preuves. Pour l'organisation, les civils ne sont pas perçus comme de simples « dommages collatéraux », et les dommages civils ne doivent pas être une conséquence inévitable des conflits : les dommages causés aux civils peuvent et doivent être empêchés.

REMERCIEMENTS

Seán Smith, chercheur sur le maintien de la paix pour l'agence CIVIC basée au Mali, est l'auteur de cette note d'orientation. Les travaux de recherche ont été menés par M. Smith avec l'appui de Samba Cissé, consultant en recherche dans la région de Mopti. Ils ont été revus par Daniel Levine-Spound, chercheur en maintien de la paix en République démocratique du Congo et Dixon Quenensse, Senior Program Manager. Le rapport a été relu par Ana Gabrovescu et conçu par Audrey Tchakirian.

Nous sommes profondément reconnaissants envers les civils maliens et les dirigeants de la société civile qui se sont entretenus avec CIVIC au cours de ce travail de recherche. Ils sont les premières victimes des violences perpétrées au Mali et ont le plus à gagner de l'efficacité de la MINUSMA.

Nous tenons également à remercier le département de stabilisation et d'aide humanitaire du ministère des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, pour avoir soutenu le programme de l'ONU de CIVIC, et pour avoir rendu possible cette recherche et la production de la présente note d'orientation.

SIGLES ET ACRONYMES

EIGS : L'État islamique au grand Sahara

FAMa : Les Forces Armées Maliennes

JNIM : Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (Jamā'at nuṣrat al-islām walmuslimīn)

MINUSMA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

RÉSUMÉ

Entre 2013 et 2017, 472 civils ont été tués par le conflit au Mali. Les cinq dernières années (2018-2022), le nombre de civils tués par ce conflit a dépassé 4,300.¹ Cette hausse alarmante s'explique en grande partie par l'augmentation de la violence dans le centre du Mali. Bien que le gouvernement malien soit le premier concerné par la protection des civils dans le pays, le nombre croissant de victimes démontre une incapacité des acteurs étatiques à répondre aux défis sécuritaires.²

Depuis son déploiement au Mali en 2013, la protection des civils a toujours été une tâche prioritaire pour la MINUSMA (la mission des Nations Unies de maintien de la paix au Mali). Dans le cadre de sa mission, elle œuvre à faire cesser les atrocités auxquelles font face la population. Selon des études précédemment réalisées, la critique la plus fréquemment formulée par les maliens à l'encontre de la Mission est qu'elle ne protège pas les civils des acteurs armés.³

Les résultats de notre étude, qui se concentre sur le centre du Mali, démontre que la majorité des habitants interrogés n'ont pas confiance en la capacité de la MINUSMA et des FAMas (les Forces Armées Maliennes) à protéger les civils. Seulement 30% des civils interrogés ont « beaucoup confiance » en la capacité des FAMas à les protéger, tandis que 64% n'ont que « peu confiance ». Il en va de même pour la MINUSMA avec 21% des personnes interrogées ayant « beaucoup confiance » et 61% ayant « peu confiance. »

En 2019, compte tenu de la détérioration de la situation sécuritaire dans le centre du Mali, le Conseil de Sécurité des Nations-Unies a modifié le mandat de la MINUSMA pour le réorienter sur le centre du pays. Depuis, la MINUSMA a déployé davantage de ressources humaines, logistiques et militaires au centre du Mali afin de réduire les menaces croissantes contre les civils. Malgré les efforts considérables mis en œuvre ces dernières années pour renforcer la capacité de la MINUSMA à protéger les civils au centre du Mali, 75% des répondants affirment ne pas savoir si la capacité de la Mission a changé depuis 2019. 16% des personnes interrogées indiquent n'avoir observé aucun changement. Ces deux chiffres soulignent l'ampleur du défi. Pourtant, dans un contexte où les représailles sont courantes et dissuadent les civils de coopérer avec les forces étatiques et internationales, 78% des répondants affirment que la présence de la MINUSMA contribue à diminuer les menaces pesant sur les civils.

Aucune harmonisation des perspectives d'évolution de la situation sécuritaire au centre du Mali n'a été constatée au cours des 12 derniers mois. Tandis que 43% des personnes interrogées sont d'avis que la situation sécuritaire est restée identique, 34% d'entre elles pensent que la situation s'est améliorée pendant cette période. De fortes divergences entre les différents cercles sont apparues sur cette question.

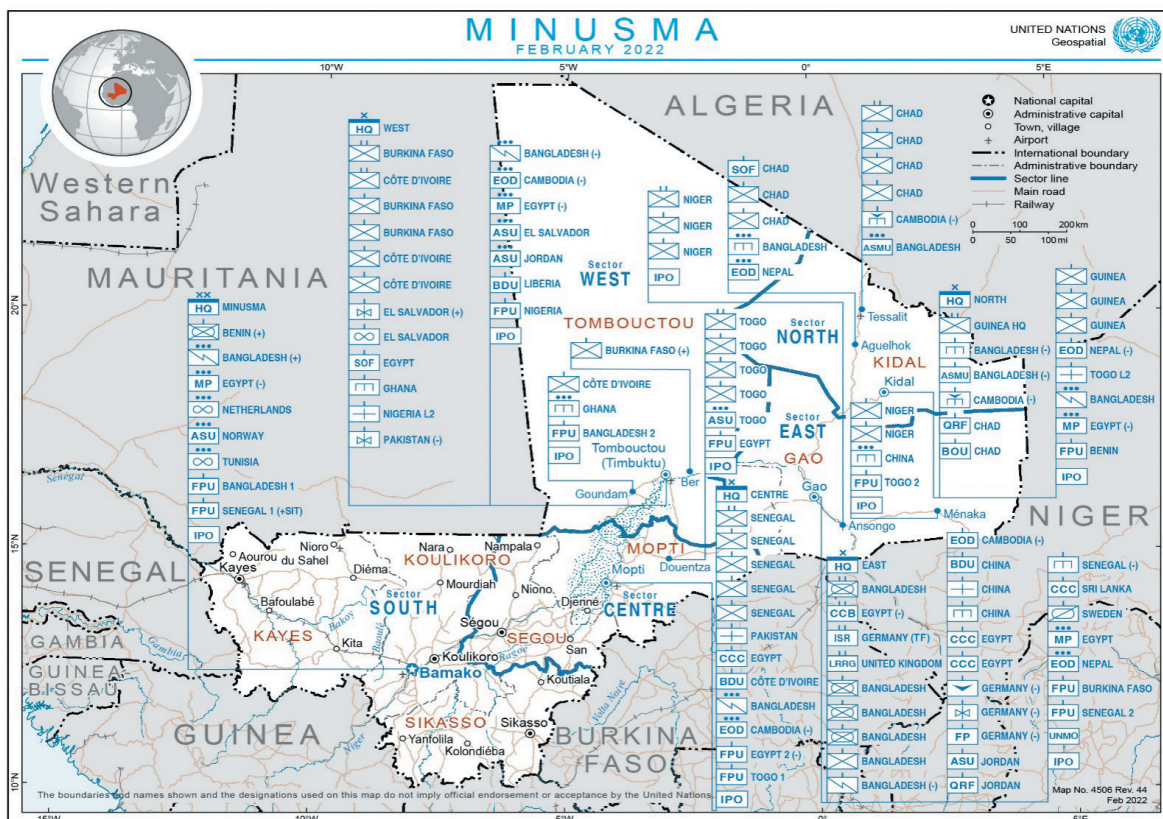
Les personnes sondées sont également divisées sur l'évolution des actions des FAMas, notamment en ce qui concerne les violations des droits de l'homme. 52% des participants ont estimé qu'ils ne savaient pas si les violations attribuables aux FAMas avaient augmenté ou diminué pendant les 12 derniers mois. 44% des participants ont toutefois répondu que le nombre de violations commises par les FAMas avaient diminué pendant cette période. Seulement 2% des personnes interrogées ont perçu une aggravation.

MÉTHODOLOGIE

Ce rapport s'appuie sur une étude menée par CIVIC entre mai et septembre 2022. Au cours de cette période, CIVIC a réalisé des entretiens structurés avec 56 civils, composés de 32 hommes et 24 femmes, dans des zones urbaines et des villages situés dans les cercles de Bankass, Bandiagara, Koro, Mopti et Djenné au centre du Mali.

Les citations sont fournies pour tous les entretiens qui ont été consultés directement au cours de la rédaction du présent document.

Carte de déploiement de la MINUSMA



Source : United Nations⁴

INTRODUCTION : L'ÉVOLUTION DU MANDAT DE LA MINUSMA ET DU CONTEXTE SÉCURITAIRE AU CENTRE DU MALI

Au cours des six premiers mois de l'année 2019, le Mali a déploré trois massacres de civils de grande ampleur dans la région de Mopti au centre du Mali. Les massacres de Koulogon, d'Ogossagou et de Sobane Da, qui ont fait plus de 200 victimes, ont mis en évidence deux tendances inquiétantes dans le conflit malien : le ciblage délibéré des civils lors d'attaques à grande échelle et une forte détérioration sécuritaire dans le centre du pays.

Jusqu'alors, la MINUSMA avait largement concentré son action dans le nord du pays et s'était consacrée à la mise en œuvre d'un accord de paix depuis son déploiement

au Mali en 2013. La protection des civils a toujours été une tâche prioritaire de la Mission, bien que la situation au centre du Mali ait été relativement stable pendant les premières années de son intervention. A la fin de l'année 2018, la région centrale de Mopti est devenue la plus meurtrière du pays en raison de la présence grandissante de groupes djihadistes et de milices ethniques, celles-ci étant à l'origine d'une montée de la violence intercommunautaire.⁵

En juin 2019, le Conseil de sécurité de l'ONU a procédé à un changement sans précédent dans le mandat de la MINUSMA. Une seconde priorité stratégique, invitant la Mission à « faciliter l'application d'une stratégie globale dirigée sur le plan politique par le Mali afin de protéger les civils, de réduire les violences intercommunautaires et de rétablir l'autorité et la présence de l'État ainsi que les services sociaux de base dans le centre du Mali... » a été ajouté.⁶



Credit : MINUSMA/Harandane Dicko

Le 7 Avril 2022, région de Mopti, Mali : La Police des Nations Unies (UNPOL) effectue des patrouilles. Lors de ces patrouilles, UNPOL discute avec les habitants afin de s'imprégner des réalités sécuritaires qu'ils vivent.

À la suite de quoi, la MINUSMA a élaboré un nouveau plan d'adaptation. Dans ce plan, la Mission a développé diverses stratégies afin d'acquiescer plus de mobilité et d'efficacité dans la protection des civils dans le centre du Mali. Dès avant l'élaboration de ce plan, la MINUSMA avait pris des mesures pour renforcer sa capacité d'intervention au centre du Mali.⁷ Dans un premier temps, la Mission a déployé plus de personnel (civil, policier et militaire) dans sa base située Mopti-Sévaré. La Mission s'est ensuite efforcée d'utiliser davantage ses moyens aériens positionnés au nord du pays sur des périodes limitées. Cela permettait à la mission de mieux surveiller les zones en proie à la violence dans la région de Mopti et de dissuader les attaques contre les civils en répondant rapidement aux menaces imminentes. Enfin, la MINUSMA a mis en place des procédures formelles pour assurer le bon fonctionnement de son système d'alerte précoce et de réponse rapide en vue de protéger les civils dans le centre du Mali.⁸ La Mission a même considérablement élargi sa base à Mopti-Sévaré pour accueillir des ressources et infrastructures additionnelles, comme la construction d'un nouvel hôpital, achevé en 2021. En revanche, la Mission n'a toujours pas obtenu les

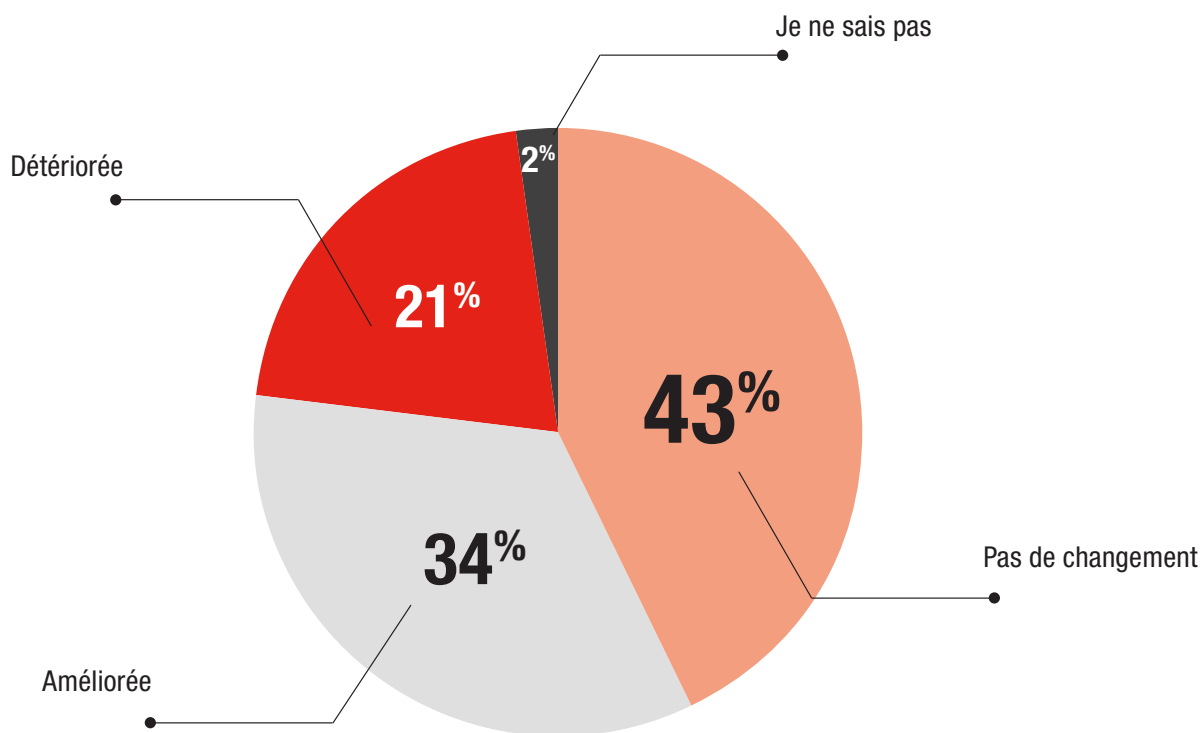
hélicoptères mentionnés dans le plan d'adaptation comme un élément indispensable à l'efficacité de sa mission de protection au centre du Mali.

L'objectif initial de cette recherche était de déterminer si, à la suite de ces modifications et du déploiement de ces ressources supplémentaires, les habitants interrogés ont constaté un changement dans la capacité de la MINUSMA à protéger les civils. Les deux dernières années ont été marquées par plusieurs évolutions et ruptures historiques, qui ont lourdement pesé sur le champ de bataille politique à Bamako et sur la situation sécuritaire dans le centre. En août 2020, le pays a subi un coup d'Etat, qui a été suivi par un autre coup d'Etat neuf mois plus tard seulement. Ce dernier coup d'Etat, et la nouvelle approche prônée par le gouvernement de la transition, ont provoqué une dégradation vertigineuse des relations avec la France et avec d'autres partenaires internationaux. Fin 2021, des forces russes, sous l'égide d'une société militaire privée, sont arrivées au Mali pour soutenir les FAMas dans leurs opérations antiterroristes. Six mois seulement après la mise en œuvre de cette nouvelle approche, de nombreux rapports impliquaient

déjà les FAMas et leurs partenaires russes dans les exécutions extrajudiciaires de masse perpétrées à Danguère-Wotoro Hombori dans le centre du pays.⁹ Tous ces événements ont déterminé la France à mettre fin à ses opérations militaires au Mali. Ainsi, les derniers soldats français ont quitté le sol malien en août 2022, concluant une décennie d'activités et de partenariat dans la lutte contre le terrorisme.

C'est dans ce contexte turbulent que l'avis des civils habitant au centre du Mali a été recueilli. Les deux premières questions portent sur la situation sécuritaire et les menaces en général. Les cinq questions suivantes s'intéressent aux perceptions qu'ont les civils des principaux acteurs engagés au centre dans leur protection. Parmi ces cinq questions, il y en a trois sur la MINUSMA et deux sur les FAMas.

1. La situation sécuritaire dans votre communauté a-t-elle changé pendant les 12 derniers mois ?



Plus de deux répondants sur cinq (43%) constatent que la situation sécuritaire de leur communauté ne s'est ni améliorée, ni détériorée pendant les 12 derniers mois. 34% des personnes interrogées pensent en revanche que la situation s'est améliorée pendant la même période.

« Nous nous déplaçons pour vendre nos marchandises dans plusieurs localités auxquelles nous n'avons pas accès depuis le début de la crise. »

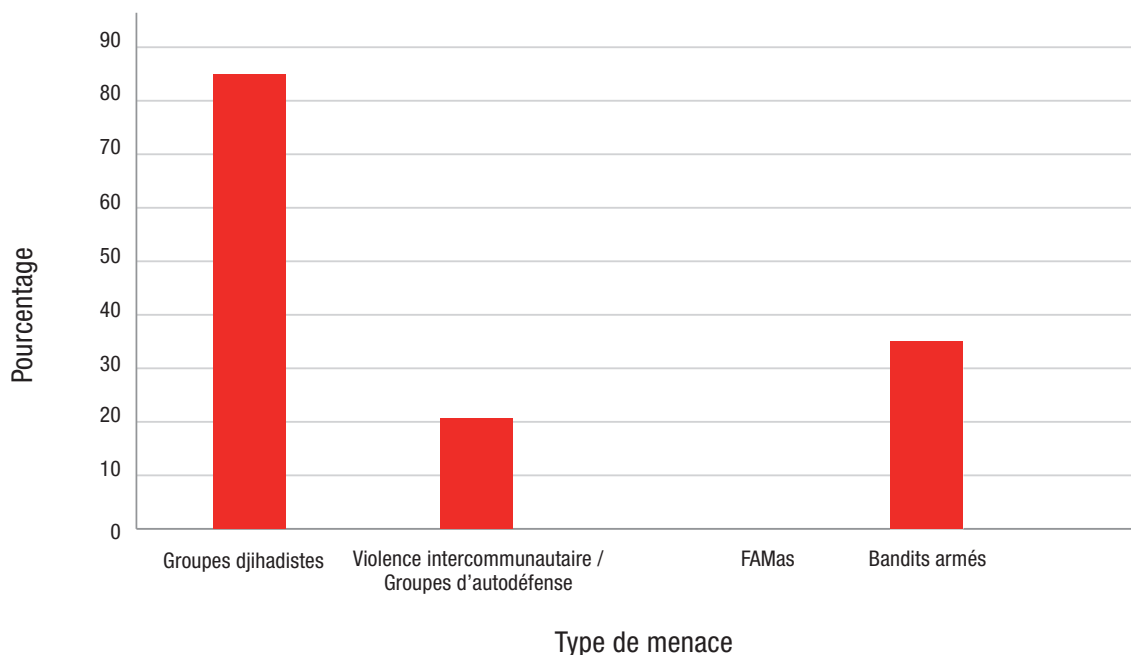
« Nous sommes perdus, nous ne savons plus à qui faire appel. La MINUSMA est limitée, les FAMas sont lentes et les chasseurs nous réclament toujours de l'argent ou des biens après une intervention. »

Certaines des personnes ayant perçu un changement favorable pendant les 12 derniers mois ont fourni des exemples pour justifier leur réponse. Ainsi, un individu du cercle de Mopti, interrogé en septembre 2022, a fait l'observation suivante : « nous nous déplaçons pour vendre nos marchandises dans plusieurs localités auxquelles nous n'avions pas accès depuis le début de la crise ». Cependant, bien d'autres personnes ont indiqué que les routes et les villages au centre du Mali sont toujours attaqués, ce pourquoi ils ont répondu n'avoir constaté aucun changement, voire une détérioration. Un homme dans le cercle de Bandiagara a résumé la situation en ces termes : « nous sommes perdus, nous ne savons

plus à qui faire appel. La MINUSMA est limitée, les FAMas sont lentes et les chasseurs nous réclament toujours de l'argent ou des biens après une intervention. »¹⁰

La plupart des répondants qui ont observé une amélioration dans la situation sécuritaire attribue cette tendance positive aux actions des FAMas dans la région. Les personnes sondées ont parlé d'une « nouvelle dynamique » ou d'un « nouveau visage » des FAMas depuis le coup d'état en 2020. Plusieurs personnes, bien que moins nombreuses, ont affirmé que les FAMas et la MINUSMA ont contribué à cette amélioration perçue. Pourtant, les données montrent une autre réalité de la situation sécuritaire : selon ACLED, rien que sur les dix premiers mois, 2022 est déjà l'année la plus meurtrière depuis le début du conflit au Mali.¹¹ Le nombre de civils tués en 2022 dépasse 1,800 sur le territoire malien et, parmi eux, plus que 1,000 ont été tués dans les régions centrales.¹² Même si les FAMas sont plus actives et arrivent à mieux sécuriser quelques zones, il est évident que les forces nationales et internationales ont toujours du mal à protéger les civils dans le centre du Mali. De fait, ce bilan très élevé pourrait même être la conséquence de l'augmentation du nombre des opérations militaires. Les données d'ACLED indiquent que les FAMas et leurs partenaires russes auraient tué 700 civils au centre du Mali depuis le début de 2022.¹³

2. Parmi les éléments suivants, lequel constitue la menace la plus importante à votre sécurité et à celle de votre communauté ?





Le 5 septembre 2022, Ogossagou, Mali : Déblocage d'un camion embourbé sur la piste menant à Ogossagou afin d'assurer la rotation des effectifs de la base opérationnelle temporaire.

Il est important de noter que beaucoup de personnes interrogées ont retenu plus d'un élément comme constitutif de la menace principale, ce qui influence nécessairement les résultats obtenus pour cette question. L'écrasante majorité des personnes interrogées (84%) a désigné les groupes djihadistes comme une principale menace au centre du Mali. En revanche, aucun participant n'a répondu que les FAMas constituaient la menace la plus importante pour leur communauté. En outre, 36% des participants ont répondu que les bandits armés constituaient une menace principale.

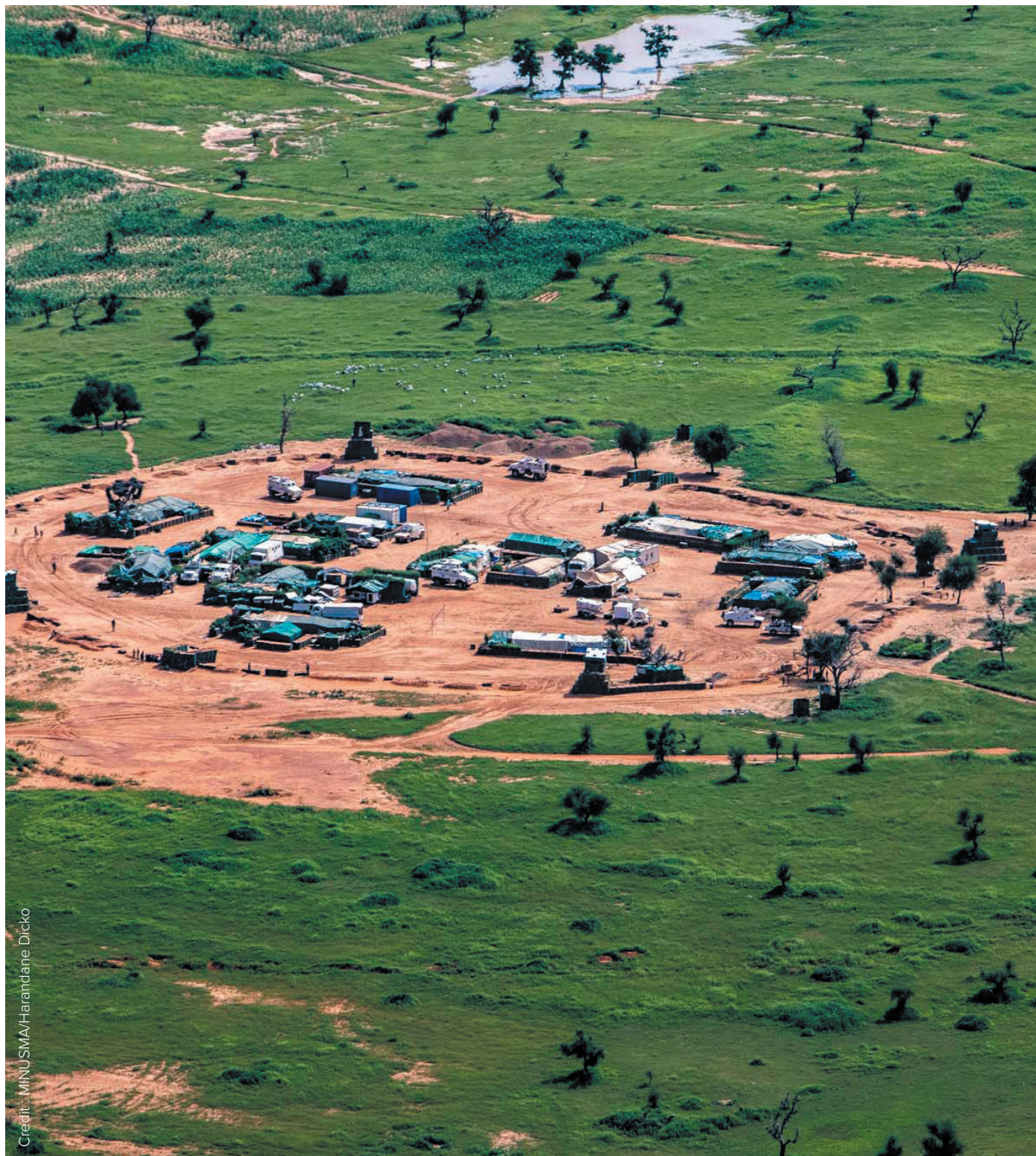
Pour mettre ces perceptions en contexte, il est pertinent de les comparer avec les données sur les violations des droits de l'homme récoltées par la MINUSMA entre juillet 2021 et juin 2022. Pendant ces 12 mois, la division des droits de l'homme de la MINUSMA a enregistré 2,227 violations et abus commis à l'encontre des civils au Mali, dont 1,277 imputables aux groupes djihadistes, tels que le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (Jamā'at nuṣrat al-islām walmuslimīn - JNIM) et l'Etat islamique au grand Sahara (EIGS).¹⁴ Le fait que les groupes djihadistes aient perpétré 57%

des violations et abus commis à l'encontre des civils pendant cette période corrobore le constat, répandu au Mali central, suivant lequel les djihadistes constituent la menace principale pour les civils.

Le fait que les groupes djihadistes aient perpétré 57% des violations et abus commis à l'encontre des civils pendant cette période corrobore le constat, répandu au Mali central, suivant lequel les djihadistes constituent la menace principale pour les civils.

Cependant, selon la même base de données, 482 violations et abus perpétrés contre les civils (soit 22% du total) pendant cette période sont attribuables aux

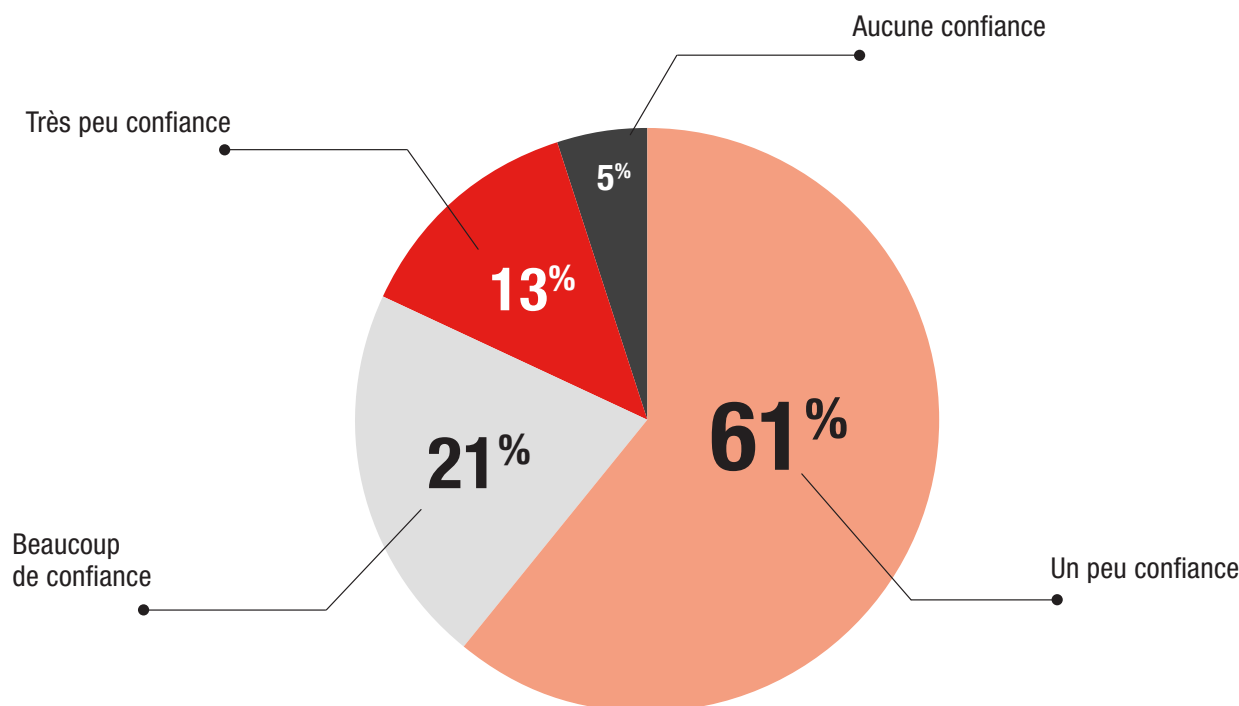
FAMas et aux forces de sécurité maliennes.¹⁵ Cependant, les personnes interrogées n'ont pas identifié les FAMas comme une menace principale.



Credit : MINUSMA/Harandane Dicko

Le 6 septembre 2022, Ogossagou, Mali : Vue aérienne de la base temporaire mise en place par la MINUSMA pour maintenir la paix et la cohésion sociale entre les communautés peul et dogon du village d'Ogossagou.

3. Quel est votre niveau de confiance en la capacité de la MINUSMA à vous protéger ?



La plupart des répondants n'ont pas grande confiance en la capacité de la MINUSMA à protéger les civils. Tandis que la majorité des personnes interrogées placent « un peu confiance » dans la MINUSMA (61%), seulement 21% lui accordent « beaucoup de confiance ».

« La MINUSMA est là pour la protection des civils les plus vulnérables et pour fournir un soutien à notre pays. »

De fortes variations dans les opinions des répondants sur la MINUSMA ont été constatées. D'une part, beaucoup de personnes comprennent bien que la MINUSMA est au Mali pour aider la population. Un homme du cercle de Bankass, qui accorde « beaucoup de confiance » à la Mission pour la paix, a expliqué que « la MINUSMA est là pour la protection des civils les plus vulnérables et pour fournir un soutien à notre pays. »¹⁶ Une femme du cercle de Mopti a,

quant à elle, estimé que « la MINUSMA aide beaucoup les communautés, nous avons été assistés plusieurs fois par la MINUSMA pour soutenir nos victimes. »

En outre, la MINUSMA a souvent été valorisée pour des actions ne figurant pas parmi ses missions. Par exemple, plusieurs participants ont déclaré que la MINUSMA contribuait à « diminuer le chômage », en recrutant des centaines de jeunes maliens alors même que diminuer le chômage ne figure pas dans le mandat de la MINUSMA.

D'autre part, beaucoup de personnes ont estimé que la MINUSMA n'était pas suffisamment offensive dans ses actions. Ainsi, une habitante de Douentza s'est plainte que « la MINUSMA ne fait pas la guerre pour protéger la population. »¹⁷ Un homme du cercle de Koro a regretté que « la MINUSMA ne soit pas capable de traquer un terroriste. »¹⁸ Une femme de Bandiagara a déclaré à CIVIC : « Personnellement, je n'ai pas confiance en la MINUSMA juste parce qu'ils sont là depuis plusieurs années, la situation [sécuritaire] reste toujours la même. »¹⁹

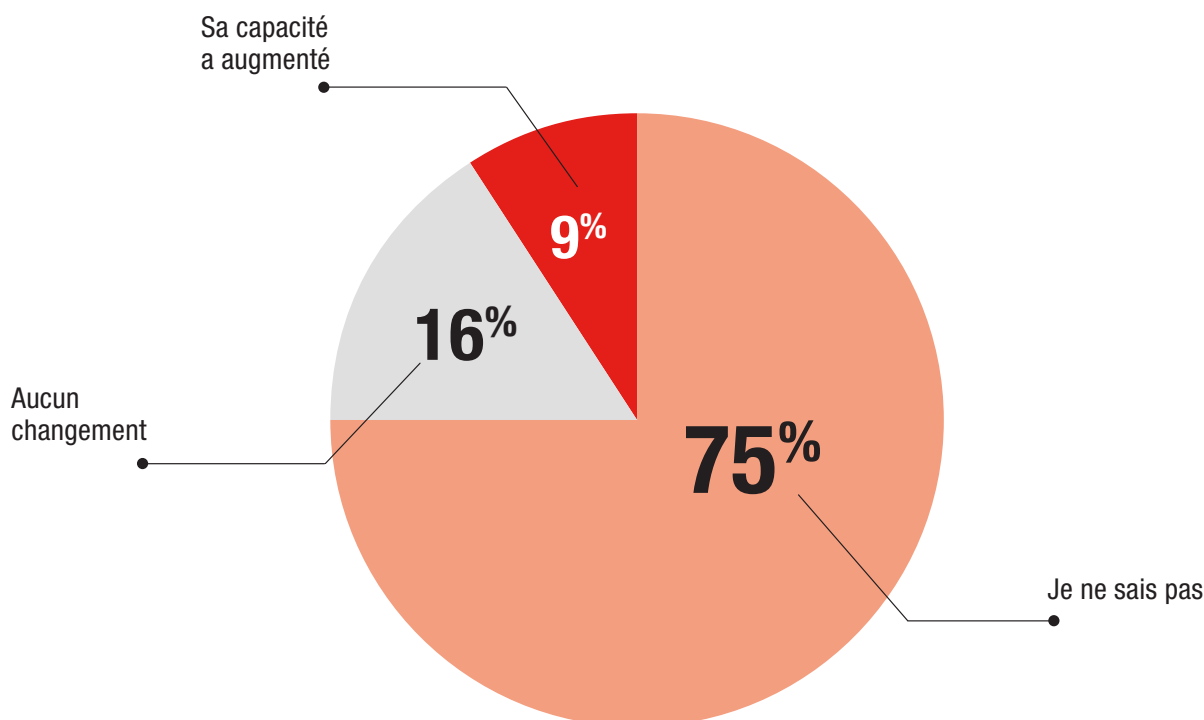
« La MINUSMA ne fait pas la guerre pour protéger la population... »

Beaucoup d'autres personnes interrogées ont suggéré que la MINUSMA modifie son mandat pour pouvoir « attaquer les terroristes » et soutenir encore plus les FAMas au combat.²⁰ Un agriculteur du cercle de Bandiagara a déclaré à CIVIC que la MINUSMA « doit soutenir les FAMas dans les opérations sur le terrain en fournissant des munitions, des armes et même des véhicules. »²¹ Une autre personne sondée dans le cercle de Bandiagara a répondu : « Je pense que la

MINUSMA doit collaborer avec les FAMas en donnant des informations sur la position des djihadistes car ils ont les moyens de voir leurs positions. »²² Ce genre d'activité irait au-delà du mandat de la MINUSMA limité à des opérations de maintien de la paix, et pour lequel l'impartialité et le non-recours la force, sauf en cas de légitime défense ou pour la défense du mandat, sont des principes fondamentaux.

En réalité, la MINUSMA fournit déjà un soutien considérable aux FAMas. La dernière recherche de CIVIC sur les évacuations des blessés par la MINUSMA a montré qu'au cours de l'année 2021, plus que 70% des opérations pour évacuer les personnes blessées effectuées par la MINUSMA au centre du Mali étaient au service des FAMas.²³

4. Pensez-vous que la capacité de la MINUSMA à protéger les civils dans le centre du Mali a évolué depuis les massacres de Koulogon, Ogossagou et Sobane Da en 2019 ?





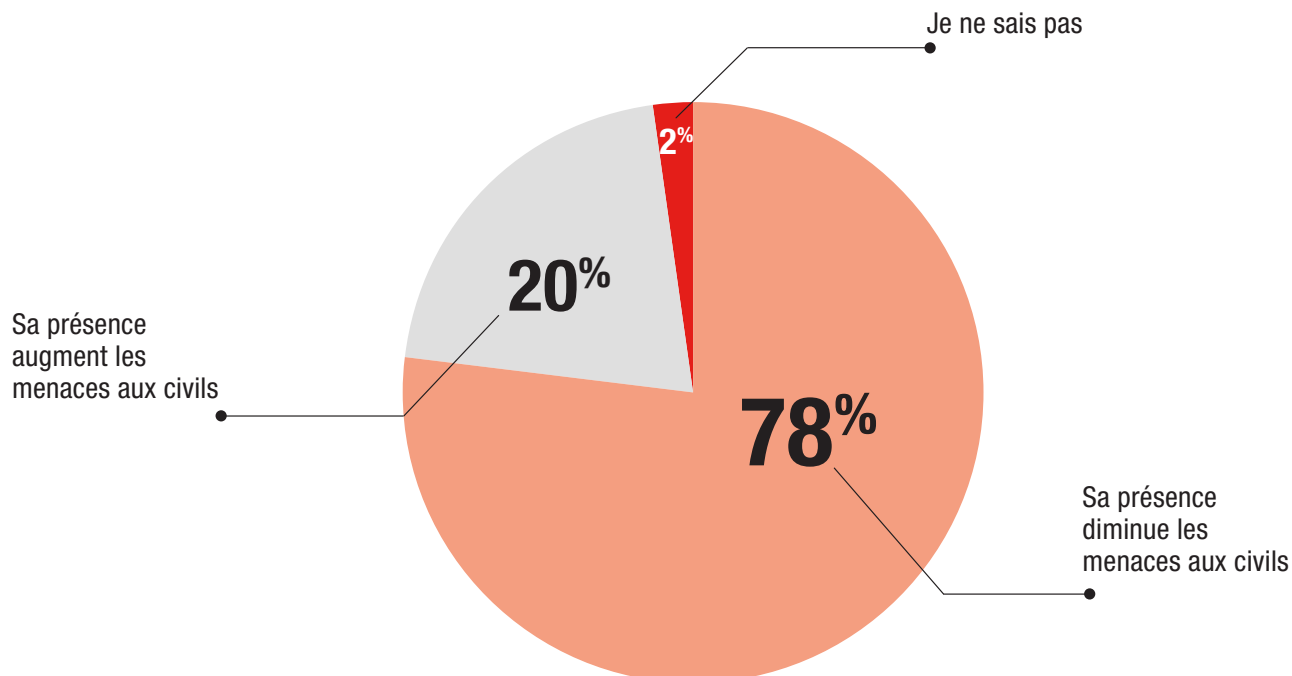
Le 6 septembre 2022, Ogossagou, Mali : Un jeune berger marche avec son troupeau de moutons.

Malgré les efforts considérables mis en œuvre par l'ONU pour renforcer l'action de la MINUSMA au centre du Mali depuis début 2019, seulement 9% des personnes interrogées ont constaté une amélioration dans sa capacité à protéger les civils pendant cette période. 75% des sondés ne savent pas si l'action de la MINUSMA au centre du Mali a changé depuis 2019, et 16% n'ont observé aucun changement.

Un important défi auquel la MINUSMA fait face depuis son déploiement au Mali, souligné lors des entretiens avec les communautés du centre du pays, tient à la mauvaise compréhension du mandat de la Mission pour la paix. « La population n'est pas sûre de ce que fait la MINUSMA », a raconté une femme dans le cercle de Bandiagara.²⁴ À Koro, un homme s'est plaint que « La MINUSMA n'a pas expliqué l'objet de son mandat à la population jusqu'à présent... beaucoup ne connaissent pas la mission de la MINUSMA. »²⁵ Tant qu'un nombre important de maliens ignore le rôle de cette opération de maintien de la paix, il sera difficile pour la MINUSMA de convaincre la population locale de son efficacité en termes de protection des civils.

Différentes justifications étaient formulées parmi les personnes ayant exprimé une impression plutôt positive de la MINUSMA. Un homme du cercle de Koro a ainsi répondu que « La MINUSMA commence à être plus proche de la population et à expliquer le contenu de son mandat. »²⁶ D'autres ont constaté un véritable changement au centre du Mali après que les critiques des maliens aient été prises en compte.²⁷ « La Minusma a revu sa stratégie d'intervention sur le terrain après plusieurs années de critiques de la population », a déclaré une femme dans le cercle de Mopti.²⁸ Un homme de Goundaka, dans le cercle de Bandiagara, a confirmé à CIVIC que des membres de sa communauté avaient déjà alerté la MINUSMA d'une menace imminente contre les civils dans la zone. Il a ajouté que « La Minusma est venue sur le champ et a assuré la sécurisation des personnes et de leurs biens jusqu'à l'arrivée des FAMas. »²⁹ Une femme du cercle de Mopti a félicité le travail de la division des droits de l'homme de la MINUSMA pour avoir « beaucoup contribué aux enquêtes sur les assassinats ». ³⁰ Ce travail, souvent critiqué par les membres du gouvernement de la transition ces derniers mois, demeure un aspect indispensable de la protection des civils au Mali.

5. Que pensez-vous de l'effet de la présence de la MINUSMA sur les menaces pesant sur les civils ?



La MINUSMA s'efforce de protéger les civils en déployant ses patrouilles de dissuasion et en organisant des activités avec les communautés locales. Certaines personnes sont d'avis que la présence de la MINUSMA dans une localité peut parfois inciter certains groupes armés à cibler ses habitants en exerçant des « représailles » pour avoir « collaboré » avec les agents de l'ONU. 78% des répondants estiment que la présence de la MINUSMA contribue à diminuer les menaces pesant sur les civils. En revanche, 20% des personnes interrogées considèrent que la présence de la MINUSMA augmente ces menaces.

Même si la grande majorité des personnes sondées estime que la présence de la MINUSMA a tendance à diminuer les menaces pesant sur les civils, l'ensemble des personnes interrogées a souligné l'existence d'un risque de représailles sur toute personne s'engageant avec les représentants de la MINUSMA ou alertant la Mission des menaces. Une femme dans le cercle de Mopti a affirmé qu'il y avait « beaucoup de risques parce que les djihadistes avaient des informateurs et qu'ils s'attaquaient à ce genre de personne ».³¹ Une femme de Douentza a déclaré qu'aujourd'hui, même les populations ont peur de s'engager avec eux [les représentants de la MINUSMA] car on peut vous juger comme quelqu'un qui vend des informations.³² Les civils interrogés ont également évoqué la possibilité d'enlèvement ou de meurtre des personnes ayant collaborés avec les représentants de la MINUSMA.³³

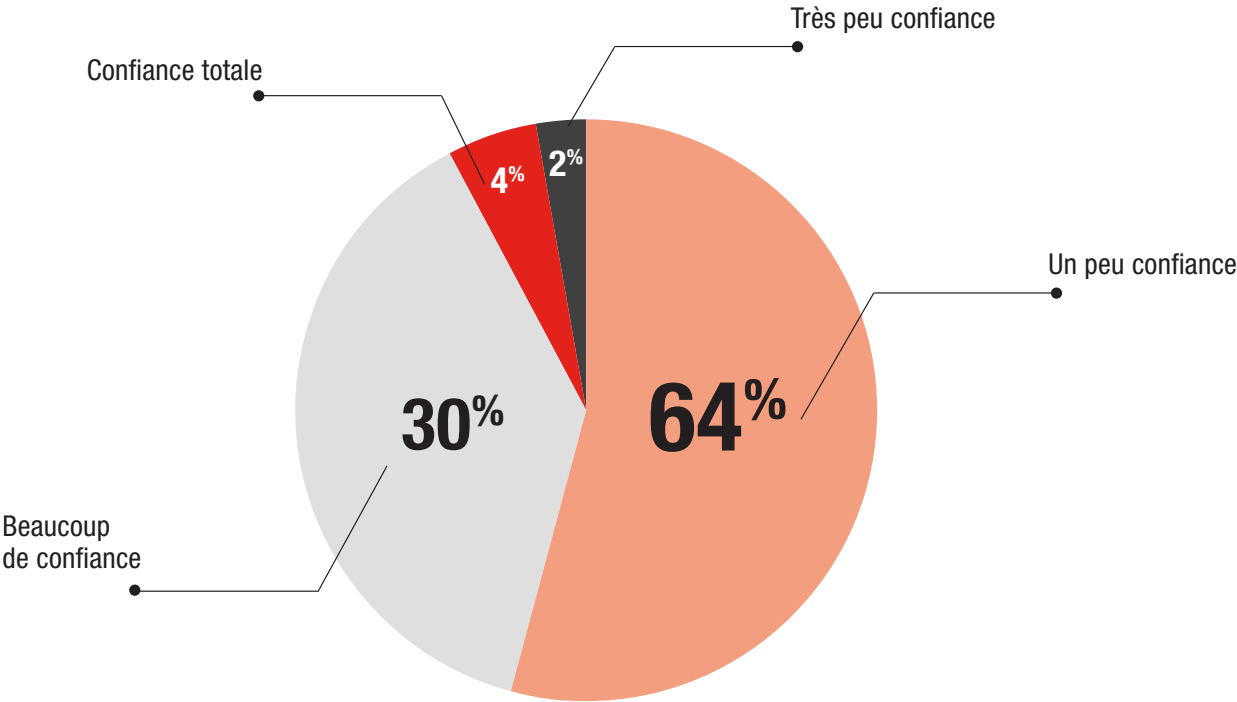
« Aujourd'hui, même les populations ont peur de s'engager avec eux [les représentants de la MINUSMA] car on peut vous juger comme quelqu'un qui vend des informations. »

Un homme de Koro a attesté qu'il y avait « des informateurs des djihadistes qui balançaient les noms [des personnes qui coopèrent avec la MINUSMA] aux djihadistes. »³⁴ Dans ce contexte de peur et de suspicion, il est encore plus difficile pour l'opération de maintien de la paix de collaborer avec les communautés locales et de protéger les civils. La politique de l'ONU sur l'engagement communautaire souligne l'importance d'agir en vertu du principe « ne faites pas de mal ». Elle exige en outre que les agents onusiens enregistrent toute menace proférée contre des personnes ayant collaboré avec l'ONU, et que des mesures soient prises afin de protéger toute personne menacée.³⁵ Au regard de la nature et du degré des menaces, le Mali présente un contexte particulièrement difficile pour une opération de maintien de la paix censée se dérouler en partenariat avec les communautés.



Le 6 septembre 2022, Ogossagou, Mali : Un groupe de jeunes marchent à côté de la base temporaire opérationnelle (TOB) de la MINUSMA à Ogossagou.

6. Quel est votre niveau de confiance en la capacité des FAMas à vous protéger ?



Presque tous les répondants affirment qu'ils ont un certain degré de confiance en la capacité des FAMas à les protéger contre les menaces sécuritaires. Cependant, la majorité des personnes interrogées indiquent n'avoir qu'« un peu confiance » dans les FAMas (64%), seulement 30% ayant « beaucoup de confiance ».

« Depuis le coup d'état, les FAMas sont plus proactifs dans leur réponse. Les militaires ne sont plus dans les casernes, ils sont toujours sur le terrain. »

Le degré de confiance dépend des actions des FAMas. Plusieurs personnes interrogées ont salué les actions des FAMas au centre du Mali, en affirmant qu'elles sont plus présentes, plus actives et mieux équipées qu'auparavant. Un habitant du cercle de

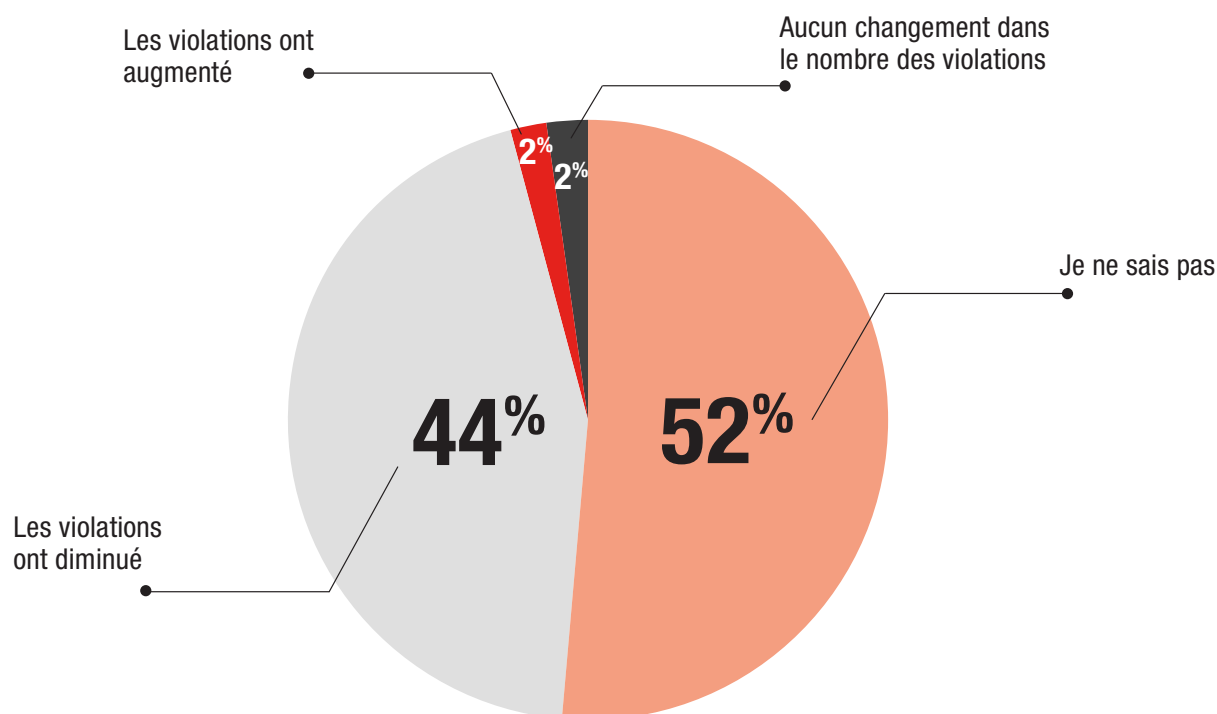
Koro a déclaré que « Depuis le coup d'état, les FAMas sont plus proactifs dans leur réponse. Les militaires ne sont plus dans les casernes, ils sont toujours sur le terrain. » Pour exprimer leur confiance, beaucoup de participants ont utilisé le slogan d'une « montée en puissance des FAMas », qui a été propagé par les autorités de la transition à chaque occasion depuis la fin de l'année précédente.

Cependant, tous les répondants ne sont pas d'accord sur cette interprétation des faits. Un homme du cercle de Bandiagara a déclaré : « Pour moi, les FAMas sont dans la propagande. On nous parle de leur montée en puissance, mais nous n'arrivons toujours pas à cultiver nos champs. Ils [les FAMas] sont trop lents dans leur réponse. Nous n'avons toujours pas commencé les travaux préliminaires sur nos terres alors que la saison des pluies est là. »³⁶ Un autre habitant de Bandiagara a ajouté que « nous sommes toujours dans l'insécurité même avec le changement de régime. »³⁷ Un troisième habitant du cercle s'est plaint que « les FAMas sont présents à Bandiagara ville, mais ils ne font pas de patrouilles dans les périphéries et les alentours des zones touchées par les terroristes. »³⁸



Le 5 septembre 2022, Ogossagou, Mali : Une compagnie pluridisciplinaire de Casques bleus sénégalais de la MINUSMA composée de la Force d'Intervention Rapide vers le chemin du village d'Ogoussagou pour assurer la rotation de ses effectifs ainsi que de ceux de la base opérationnelle temporaire.

7. Avez-vous constaté un changement dans le nombre des violations commises par les FAMas pendant les 12 derniers mois ?



Depuis le début de l'année, plusieurs reportages ont évoqué les suspicions de violations des droits de l'homme par les FAMas au centre du Mali. En 2021, la MINUSMA a enregistré 104 violations et abus attribuables aux forces de défense et de sécurité maliennes pour le premier semestre, et 32 pour le deuxième semestre. Selon la même base de données, les forces de défense et de sécurité maliennes ont perpétré 442 violations et abus pendant le premier semestre de 2022, soit une très forte augmentation.

Pourtant, seulement 2% des personnes interrogées au centre du Mali ont perçu une augmentation dans cette catégorie pendant les 12 derniers mois. En réalité, les répondants sont largement divisés. Ainsi, 52% d'entre eux ne savent pas si les violations et abus attribuables aux FAMas ont augmenté ou diminué, tandis que 44% estiment que le nombre de violations commises par les FAMas a diminué.

Ainsi, 52% d'entre eux ne savent pas si les violations et abus attribuables aux FAMas ont augmenté ou diminué, tandis que 44% estiment que le nombre de violations commises par les FAMas a diminué.

Les civils ayant perçu une diminution affirment qu'elle s'explique par les formations suivies par les FAMas, ou parce qu'elles « sont surveillées par les partenaires internationaux. » D'autres estiment que c'est le nouveau gouvernement malien qui a changé de cap en prenant « toutes les mesures pour sanctionner toutes sortes de violations ».³⁹

1. Outil d'exportation de données du projet ACLED, novembre 2022, <https://www.acleddata.com/data/>.
2. Les acteurs armés non étatiques ont également la responsabilité de faire respecter les normes applicables du droit international humanitaire, ce qui comprend l'obligation de distinguer entre civils et combattants lorsqu'ils mènent des opérations militaires.
3. Friedrich-Ebert-Stiftung Mali, «Mali – Mètre ; Enquête d'opinion politique : « Que pensent les Maliens ? » », mars 2020, 65, http://www.fes-mali.org/images/Rapport_Final_Malimetre_N11_Site.pdf ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 78, Sévaré, octobre 2020 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 43, Sévaré, février 2020 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 1, Zantiguila, août 2019 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 3, Zantiguila, août 2019 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 4, Zantiguila, août 2019 ; Entretien CIVIC avec un représentant de la société civile, n° 92, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un représentant de la société civile, n° 94, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un représentant de la société civile, n° 98, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un représentant de la société civile, n° 99, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un représentant de la société civile, n° 100, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un représentant de la société civile, n° 101, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un représentant de la société civile, n° 107, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 110, Mopti, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 111, Mopti, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un représentant de la société civile, n° 114, Sévaré, décembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire local de la région de Mopti, n° 92, Bamako, décembre 2019.
4. L'ONU, Carte de déploiement de la MINUSMA, février 2022, <https://www.un.org/geospatial/content/minusma-deployment-february-2022>.
5. Outil d'exportation de données ACLED, octobre 2022, <https://www.acleddata.com/data/>.
6. (Voir la Résolution 2480 (2019) du Conseil de sécurité des Nations Unies, 28 juin 2019, UN SC Doc. S/RES/2480, par. 16).
7. Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 132, Bamako, novembre 2020 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 133, Bamako, novembre 2020 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 1, Bamako, janvier 2021 ; Conseil de sécurité de l'ONU, « La situation au Mali : Rapport du secrétaire général », 20 mars 2020, https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/s_2020_223_f.pdf.
8. Seán Smith, "Early Warning and Rapid Response: Reinforcing MINUSMA's Ability to Protect Civilians", Center for Civilians in Conflict, avril 2021, <https://civiliansinconflict.org/reinforcing-minusmas-ability-to-protect-civilians/>.
9. Human Rights Watch, "Mali: Massacre by Army, Foreign Soldiers", 5 avril 2022, <https://www.hrw.org/news/2022/04/05/mali-massacre-army-foreign-soldiers>.
10. Entretien CIVIC avec un civil, n° 3, Bandiagara, juin 2022.
11. Outil d'exportation de données du projet ACLED, novembre 2022, <https://www.acleddata.com/data/>.
12. Ibid.
13. Ibid.
14. MINUSMA Division des droits de l'homme et de la protection, « Note sur les tendances des violations et abus de droits de l'homme au Mali, 1^{er} avril - 30 juin 2022 », août 2022, https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/note_trimestrielle_avril_a_juin_2022_note_sur_les_tendances_des_violations_et_atteintes_aux_droits_de_lhomme_et_au_droit_international_humanitaire_au_mali.pdf ; MINUSMA Division des droits de l'homme et de la protection, « Note sur les tendances des violations et abus de droits de l'homme au Mali, 1^{er} janvier - 31 mars 2022 », mai 2022, https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/220530_notetrimestrielle_jan-mars2022_final.pdf ; MINUSMA Division des droits de l'homme et de la protection, « Note sur les tendances des violations et abus de droits de l'homme au Mali, 1^{er} juillet - 31 décembre 2021 », mars 2022, https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/note_tendances_rev_typo_juillet-dec_2021_final_220324.pdf.
15. Ibid.
16. Entretien CIVIC avec un civil, n° 3, Bankass, juin 2022.
17. Entretien CIVIC avec un civil, n° 4, Bandiagara, juin 2022.
18. Entretien CIVIC avec un civil, n° 6, Koro, juillet 2022.
19. Entretien CIVIC avec un civil, n° 21, Bandiagara, août 2022.
20. Entretien CIVIC avec un civil, n° 1, Bankass, juin 2022 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 2, Bankass, juin 2022 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 3, Bankass, juin 2022 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 1, Bandiagara, juin 2022 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 2, Bandiagara, juin 2022 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 3, Bandiagara, juin 2022 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 4, Bandiagara, juin 2022 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 16, Bandiagara, juillet 2022 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 33, Bandiagara, août 2022 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 2, Mopti, septembre 2022 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 5, Mopti, septembre 2022 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 6, Mopti, septembre 2022 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 1, Djenné, août 2022 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 3, Koro, juillet 2022 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 4, Koro, juillet 2022 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 5, Koro, juillet 2022 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 6, Koro, juillet 2022.
21. Entretien CIVIC avec un civil, n° 3, Bandiagara, juin 2022.
22. Entretien CIVIC avec un civil, n° 4, Bandiagara, juin 2022.
23. Seán Smith, "Improving Casualty Evacuations in UN Peacekeeping: MINUSMA's Experience of Decentralizing Launch Authority", Center for Civilians in Conflict, janvier 2022, <https://civiliansinconflict.org/minusma-casevac-brief/>.
24. Entretien CIVIC avec un civil, n° 8, Bandiagara, juillet 2022.
25. Entretien CIVIC avec un civil, n° 5, Koro, juillet 2022.
26. Entretien CIVIC avec un civil, n° 1, Koro, juillet 2022.
27. Entretien CIVIC avec un civil, n° 7, Bandiagara, juillet 2022 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 21, Bandiagara, août 2022.
28. Entretien CIVIC avec un civil, n° 2, Mopti, septembre 2022.
29. Entretien CIVIC avec un civil, n° 13, Bandiagara, juillet 2022.
30. Entretien CIVIC avec un civil, n° 5, Mopti, septembre 2022.
31. Entretien CIVIC avec un civil, n° 2, Mopti, septembre 2022.
32. Entretien CIVIC avec un civil, n° 4, Bandiagara, juin 2022.
33. Entretien CIVIC avec un civil, n° 6, Mopti, septembre 2022 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 2, Bankass, juin 2022 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 4, Bankass, juin 2022 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 4, Koro, juillet 2022 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 5, Koro, juillet 2022.
34. Entretien CIVIC avec un civil, n° 1, Koro, juillet 2022.

35. "United Nations Community Engagement Guidelines on Peacebuilding and Sustaining Peace", United Nations Peacebuilding, août 2020, https://www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org.peacebuilding/files/documents/un_community-engagement_guidelines.august_2020.pdf.
36. Entretien CIVIC avec un civil, n° 3, Bandiagara, juillet 2022.
37. Entretien CIVIC avec un civil, n° 4, Bandiagara, juillet 2022.
38. Entretien CIVIC avec un civil, n° 21, Bandiagara, août 2022.
39. Entretien CIVIC avec un civil, n° 2, Djenné, août 2022 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 13, Bandiagara, juillet 2022 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 14, Bandiagara, juillet 2022.

RECOGNIZE. PREVENT. PROTECT. AMEND.



Credit : MINUSMA/Harandane Dicko

Le 6 Septembre 2022, Ogossagou, Mali : Casque bleu de la Force d'Intervention Rapide sénégalaise sécurise les alentours de la piste d'atterrissage de l'hélicoptère.

Image de couverture :

Le 5 septembre 2022, Ogossagou, Mali : Un Casque bleu sénégalais de la Force d'Intervention Rapide (QRF) de la MINUSMA assure la sécurité du convoi sur l'axe allant de Bandiagara à Bankass dans la région de Mopti.
Credit : MINUSMA/Harandane Dicko